

Que peut l'Europe pour les femmes ?

Conférence du 04 mars 2020 à la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg.

La tendance veut que l'on passe de la journée à la semaine internationale des droits des femmes (c'est vrai pour l'Unistra). Que peut l'Europe pour les femmes ? Plutôt que peuvent les femmes pour l'Europe !

Visionnage d'un extrait d'un documentaire Arte rendant compte de l'activité des groupes pro-life en Europe, (c'est terrifiant !) : « *Avortement, les Croisés Contre-Attaquent* ». Ce mouvement, à l'échelle de l'Europe, n'est pas en fond mais est une réelle organisation (CitizenGO en Espagne, d'autres mouvement en France, en Allemagne, en Hongrie, et ailleurs en Europe, aux États-Unis, etc).

On met des lunettes pour voir les inégalités, et sinon, on met des jumelles...

Première définition légale au monde du sexisme parue cette année.

62 milliards d'euros = perte due à l'écart salarial homme/femme (tout bonnement un manque à gagner pour l'état, des taxes non perçues !).

Quasi l'ensemble de la fortune mondiale est détenue par des hommes.

La convention d'Istanbul se dresse contre les violences faites aux femmes (physiques comme domestiques). Fondée sur le genre plutôt que sur le sexe biologique, elle n'est donc pas réservée aux femmes.

Les mouvements pro-life ralentissent terriblement la ratification de la convention.

La convention d'Istanbul intègre la notion de discrimination intersectionnelle (la cumulation : femme, migrante, homosexuelle, etc.).

La [convention de Genève](#) s'applique-elle aux femmes migrantes ?

Le GREVIO (groupe d'experts indépendants sur la lutte contre les violences).

Rapport sur la France rendu en novembre 2019 : la prévention sur les violences coûterait moins cher que la réparation des violences effectives...

Ne pas agir contre la violence faite aux femmes est plus coûteux pour les états.

Dans la convention, mesure sur l'éducation (intégration aux programmes, formations, etc.) pour la prévention. Accessibilité des services (numéros joignables 24h/24, dans plusieurs langues, centres qui fournissent une aide médico-légales et un suivi psychologique adéquats, etc.).

Le consentement doit être éclairé et libre, définition unanime pour tous les états, homogénéiser la notion de violence sexuelle qui n'est pas la même dans tous les pays.

Reconnaissance du travail des associations et des ONG, revendications financières.

Sortie de la stratégie européenne égalité femme/homme très prochainement.

Arrêt sur les cyberviolences, sur les modalités d'expulsion, les violences conjugales.

Condamnation de la Roumanie notamment sur les questions de cyberharcèlement.

Arrêt qui condamne les états en cas de manque d'action pour assurer la protection.

Condamnations multiples de la Turquie pour crime d'honneur. La cour européenne condamne la passivité de l'état turc, qu'il considère comme complice des violences.

On attend donc que l'union européenne ratifie cette convention d'Istanbul, signée en 2017.

Dans l'application des textes, il y a des problèmes communs aux états (inaction ou incompréhension des services répressifs comme la police, le manque de formations, le manque de financement, le manque de ressources humaines, etc.). Il manque une coordination des services. La sensibilisation a cependant bien avancé grâce aux associations.

Le phénomène #MeToo a été une prise de conscience majeure pour les hommes siégeant au Conseil de l'Europe. Le mouvement gilet jaune a mis en évidence les violences liées à leur précarité, subies par les femmes gilets jaunes. Encadrement légal peu accessible, inefficacité des ordonnances de protection, violence institutionnelle contre les plus démunies, contrôle, demande de papiers, etc.

Sur les violences, le taux de récidive est énorme. Il faut une responsabilisation des auteurs de violences. Mettre en place des programmes. Voir les rapports du GREVIO sur leur site. Lors d'une condamnation, il faut une sensibilisation pour que le condamné aille purger sa peine en ayant conscience de sa violence, juste le punir encourage souvent la récidive. Ex : violences sexuelles des fêtes de Cologne, quasiment aucune condamnation, alors qu'il y a eu des plaintes. Il y a des plaintes mais pas de sanctions.

Comme les femmes sont 50% de la planète, si elles ne sont pas correctement représentées, forcément, ça dégénère.

Problème de l'objection de conscience en médecine (cf. Italie) : refus de pratiquer un avortement pour des raisons religieuses. Voir aussi le mouvement des Survivants en France... Affligeant, c'est de la manipulation sur populations fragiles, influençables. Voir à ce sujet le site web paru au décès de Simone Veil, un quasi embrigadement des jeunes, esthétique et communication, matraquage des réseaux sociaux...
Le cintre = symbole de la lutte pour l'avortement légal (en Europe).